

S'y retrouver avec le ministère du Développement social et du Logement (MDSL)

**Guide pour aider les personnes sur le spectre de
l'autisme et leur famille à s'y retrouver dans les
programmes de soutien et de financement du
ministère du Développement social et du Logement
(MDSL) à l'Île-du-Prince-Édouard.**

Ce guide a été rédigé et conçu par Autism Nova Scotia. L'organisme tient à remercier la Fondation Stars for Life et Community Connections Inc. et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour leur soutien et leur rétroaction durant le processus de révision.

Nous aimerions également profiter de cette occasion pour remercier nos partenaires, AIDE Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, pour leur financement et leur soutien pendant la création de ce guide sur les sources de financement du ministère du Développement social et du Logement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tous droits réservés © 2021. Autism Nova Scotia

Table des matières	1
Par où commencer?	2
Île-du-Prince-Édouard	3
Qu'est-ce que le ministère du Développement social et du Logement?	4
Soutien aux personnes ayant un handicap	5
Quand demander du soutien?	6
À qui s'adresser?	7
Évaluation financière	8
Évaluation fonctionnelle	9
Faire une demande de soutien pour mon enfant	10
Mon enfant a moins de 18 ans. À qui dois-je m'adresser pour obtenir de l'aide?	11
Qu'est-ce que le Programme d'accessibilité?	12
Critères d'admissibilité au Programme d'accessibilité	13
Programme de revenu garanti	14
J'ai d'autres questions ; à qui dois-je les adresser?	15

S'y retrouver avec le MDSL

Le ministère du Développement social et du Logement (MDSL) de l'Île-du-Prince-Édouard offre du soutien et du financement pour les familles et les personnes qui ont besoin d'aide.

Ce guide vous en dira plus sur :

- Le ministère du Développement social et du Logement (MDSL)
- Les personnes-ressources à contacter pour obtenir de l'aide
- Les manières de demander de l'aide
- Les critères d'admissibilité pour obtenir de l'aide
- Les programmes du MDSL

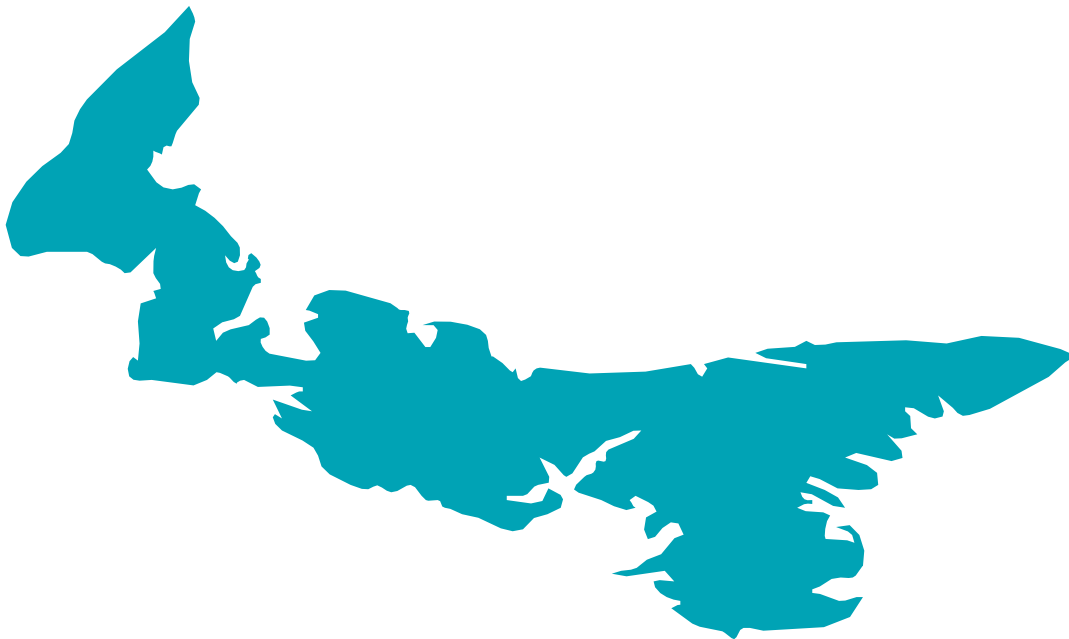


Île-du-Prince-Édouard :

Le ministère du Développement social et du Logement (MDSL) dispose de numéros de téléphone différents en fonction de l'aide fournie. Vous trouverez ci-dessous les numéros sans frais généraux pour obtenir des informations sur le soutien aux personnes en situation de handicap.

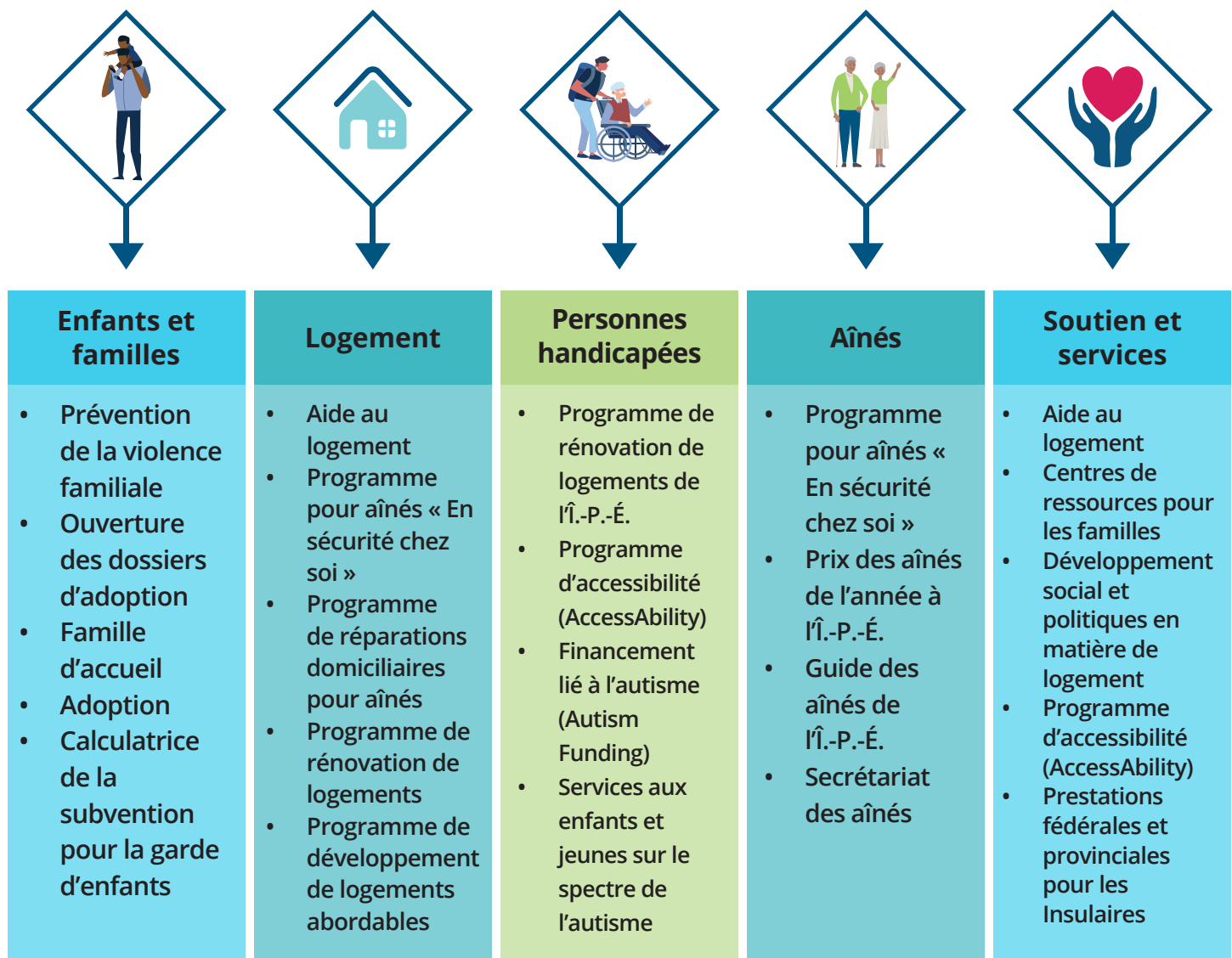
Ministère du Développement social et du Logement : 1-902-620-3777

Programme d'accessibilité (sans frais) : 1-866-594-3777



Le ministère du Développement social et du Logement (MDSL) fait partie du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Le MDSL apporte un soutien aux particuliers et aux familles de l'Île-du-Prince-Édouard par le biais de 5 piliers différents.

Développement social et du Logement (MDSL)



L'aide aux personnes en situation de handicap est un service du ministère du Développement social et du Logement de l'Î.-P.-É. Il aide les personnes en situation de handicap admissibles à accéder à du soutien et à un logement.

Personnes en situation de handicap



Services aux enfants et jeunes sur le spectre de l'autisme	Programme de rénovation de logements de l'Î.-P.-É.	Financement lié à l'autisme (Autism Funding)	Programme d'accessibilité (AccessAbility)
- Intervention comportementale intensive (ICI) - Soutien intensif à la maternelle (IKS) - Plan d'éducation individuel (PÉI)	Ce programme fournit une aide financière aux Insulaires admissibles pour les aider à couvrir le coût de rénovations structurelles majeures. Les demandeurs admissibles en situation de handicap permanent peuvent recevoir jusqu'à 8 000 \$ si les rénovations améliorent l'accessibilité de la maison.	- Financement préscolaire - Financement en milieu scolaire	- Appui personnel - Appui pour le logement - Appui aux fournisseurs de soins - Appui communautaire - Appui financier (revenu garanti)

Quand demander du soutien?

Il est important de s'y prendre tôt pour demander une aide au ministère du Développement social et du Logement (MDSL) de l'Î.-P.-É.

Moins de 18 ans :

- Les familles qui cherchent une aide pour leur enfant doivent s'adresser au bureau du MDSL de leur région et du ministère de l'Éducation pour obtenir une aide et un soutien financier.
- Un enfant qui reçoit du soutien financier par le biais du MDSL n'a pas besoin de refaire une demande pour continuer à recevoir ce soutien passé l'âge de 18 ans.

18 ans et plus :

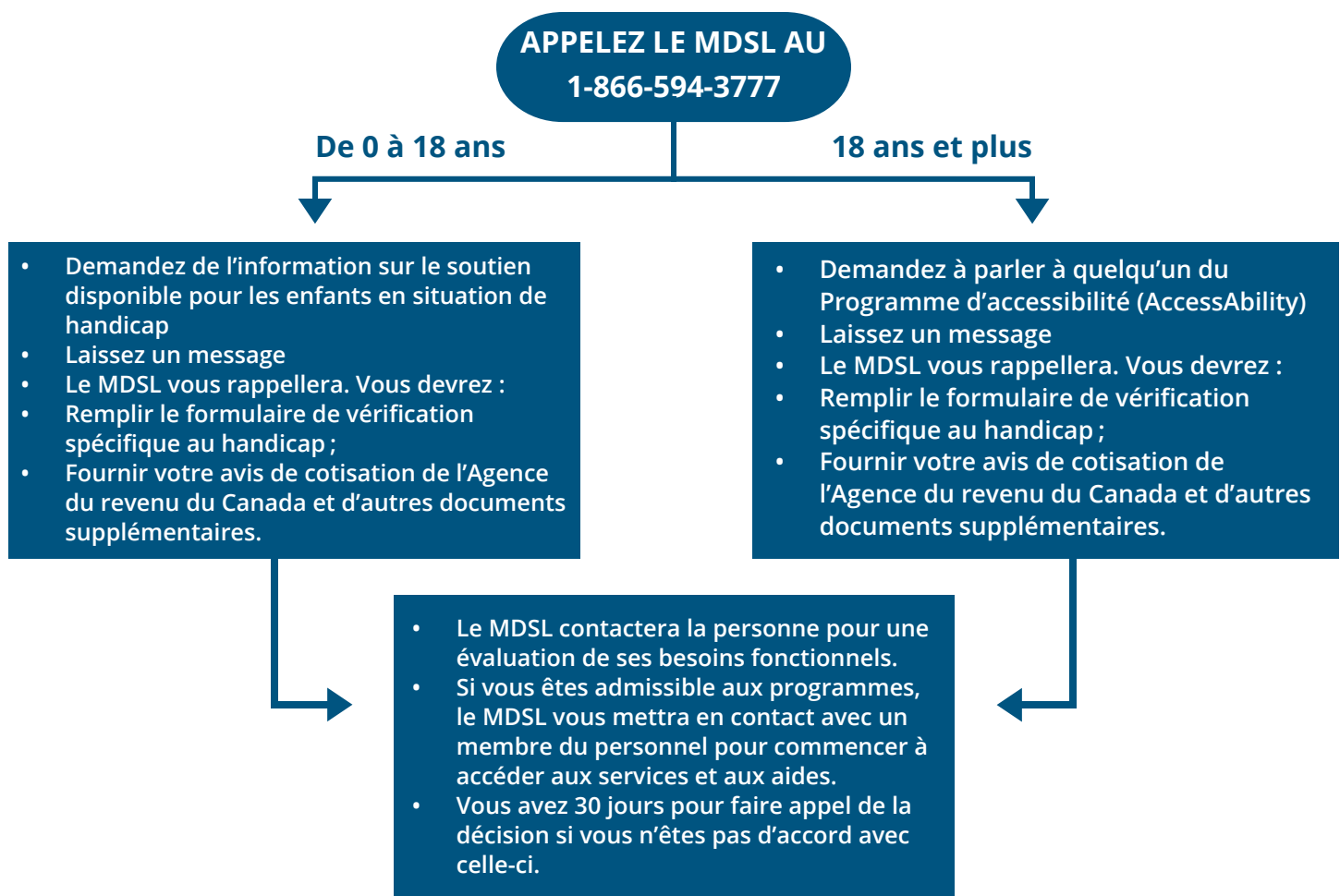
- Les enfants et les adultes peuvent bénéficier d'un soutien financier par le biais du Programme d'accessibilité (AccessAbility).
- En tant qu'adulte, vous pouvez faire une demande de revenu garanti (Assured Income) pour recevoir une aide vous permettant de répondre à vos besoins de base. Consultez la page 14 pour plus d'informations.



Pour déterminer l'admissibilité d'une personne, il faut contacter le ministère du Développement social et du Logement (MDSL) pour fixer un rendez-vous d'évaluation et préciser le plan d'intervention pour l'avenir.

Ministère du Développement social et du Logement

Apprenez comment contacter le ministère du Développement social et du Logement (MDSL) pour obtenir de l'aide.



Une évaluation financière sera effectuée dès la soumission et la réception d'une demande d'aide. Si une personne a plus de 18 ans, seul son revenu sera évalué, sauf si elle vit avec un(e) conjoint(e). Lors de l'évaluation financière d'un(e) enfant (18 ans et moins), le réseau familial ou de soutien avec lequel il (elle) vit sera évalué.

Processus d'évaluation financière

Personne de moins de 18 ans ou adulte ayant un(e) conjoint(e)

- Évaluation des informations financières du (de la) demandeur(-euse) et du (de la) conjoint(e)
- Évaluation du nombre de personnes vivant dans le foyer
- Examen des besoins de soutien du (de la) demandeur(-euse) et des coûts associés

Personne de plus de 18 ans sans conjoint(e)

- Évaluation des informations financières des demandeur(-euse)s
- Évaluation des revenus des demandeur(-euse)s
- Examen des besoins de soutien du (de la) demandeur(-euse) et des coûts associés

Le (la) coordinateur(-trice) du soutien du Programme d'accessibilité (AccessAbility) effectuera une évaluation du niveau de soutien dont la personne a besoin :

Processus d'évaluation fonctionnelle

La personne appelle le MDSL pour entrer en contact avec un(e) coordinateur(-trice) du soutien du Programme d'accessibilité.



Le (la) coordinateur(-trice) du soutien du Programme d'accessibilité effectue l'évaluation fonctionnelle.



Le (la) coordinateur(-trice) du soutien évalue le niveau de soutien dont la personne a besoin en se basant sur les éléments suivants :

- Activités quotidiennes
- État de santé
- Conditions médicales
- Comportement
- Sécurité
- Options de soutien du programme



Niveaux de besoins de soutien :

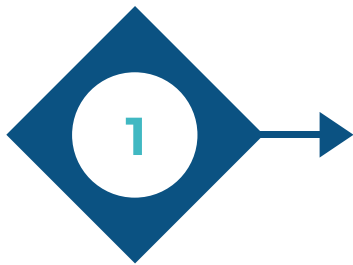
Niveau 1 : Léger
Niveau 2 : Modéré
Niveau 3 : Élevé
Niveau 4 : Intensif



Le (la) coordinateur(-trice) du soutien déterminera le montant du soutien financier que la personne recevra en fonction de son niveau des besoins de soutien (de 400 \$ à 3100 \$).

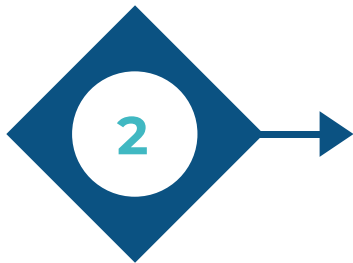
Pour déterminer l'admissibilité d'un enfant, il faut contacter le ministère du Développement social et du Logement (MDSL) pour fixer un rendez-vous d'évaluation.

Critères d'admissibilité pour les soutiens aux familles ayant un(e) enfant en situation de handicap



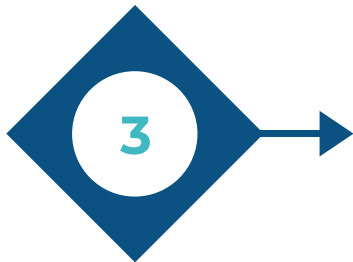
Avoir un diagnostic

- L'enfant a un handicap, soit une incapacité ou une déficience physique, sensorielle, cognitive ou neurologique permanente qui limite sa capacité à participer aux activités de la vie quotidienne.
- L'enfant doit avoir au moins une lettre d'appui d'un(e) professionnel(le) de la santé qui témoigne de la capacité limitée de l'enfant à mener une vie quotidienne normale.



Conditions d'âge et de résidence

- Avoir moins de 0 à 64 ans ;
- Être autorisé(e) à vivre légalement au Canada ;
- Être résident(e) de l'Île-du-Prince-Édouard.



Évaluations et formulaires

- Remplir les formulaires de demande préliminaire ou appeler au MDSL ;
- Effectuer la demande avec un(e) coordinateur(-trice) du soutien du Programme d'accessibilité du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le ministère du Développement social et du Logement (MDSL) de l'Île-du-Prince-Édouard offre du soutien et du financement pour les familles et les personnes qui ont besoin d'aide par le biais du Programme d'accessibilité (AccessAbility) et d'autres programmes de financement. Consultez la section sur le Programme d'accessibilité (à la page 12) pour plus d'informations sur la façon dont il peut vous aider.

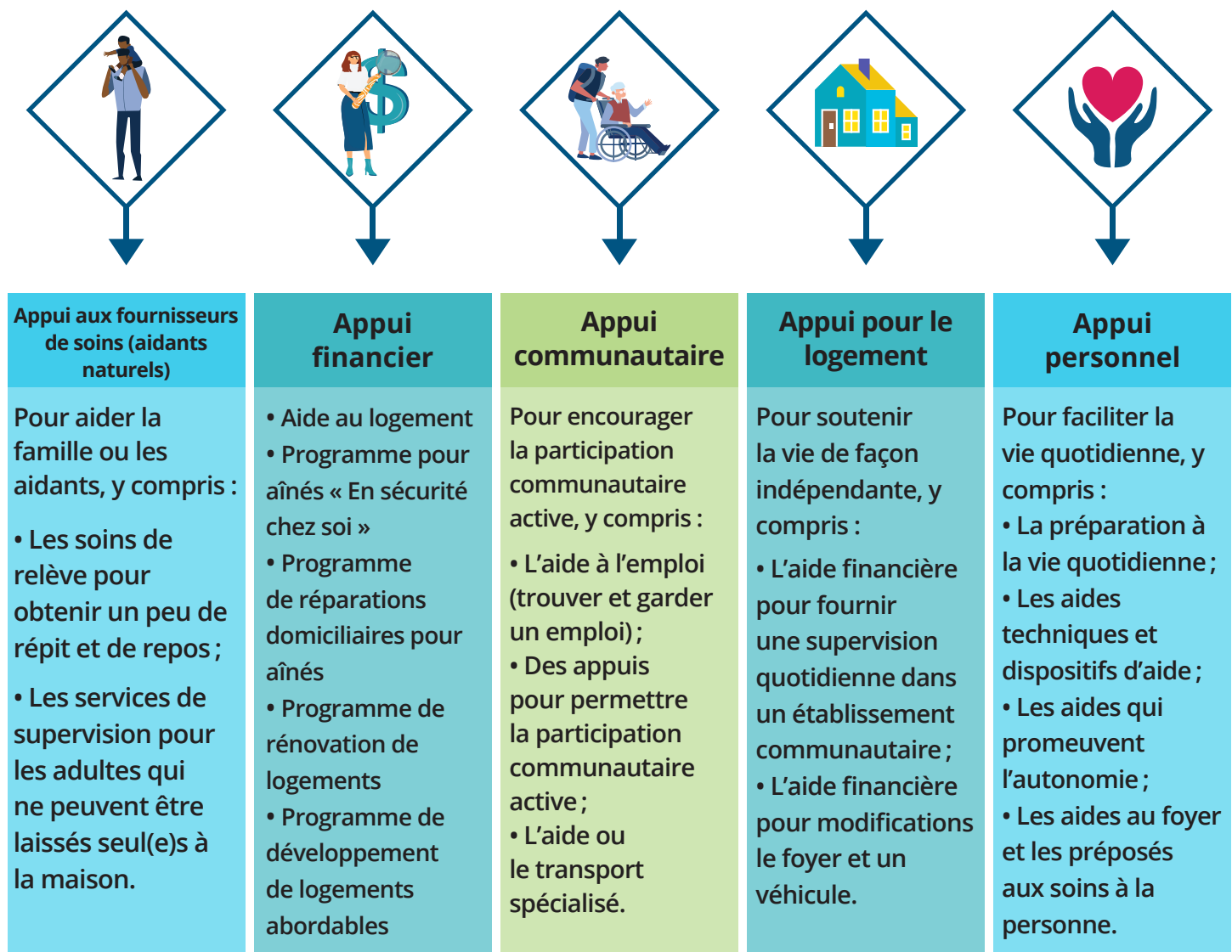
Soutiens offerts par le gouvernement de l'Î.-P.-É. pour les enfants en situation de handicap



Programme d'accessibilité (AccessAbility)	Services et financement liés à l'autisme	Services et soutiens additionnels
Le Programme d'accessibilité est soutenu par le ministère du Développement social et du Logement. • Appui pour le logement • Appui communautaire • Appui personnel • Appui aux fournisseurs de soins (aidants naturels) • Revenu garanti (Assured Income)	Ces programmes sont soutenus par le ministère de l'Éducation. • Financement préscolaire • Financement en milieu scolaire • Intervention comportementale intensive (ICI) • Soutien intensif à la maternelle (IKS) • Plan d'éducation individuel (PÉI)	Ces programmes sont soutenus par le ministère de la Santé et d'autres ministères de l'Î.-P.-É. • Services d'éducation pour les étudiants aveugles et malvoyants • Aide pour les frais de garde d'enfants • Programmes d'aide sociale • Aide au logement

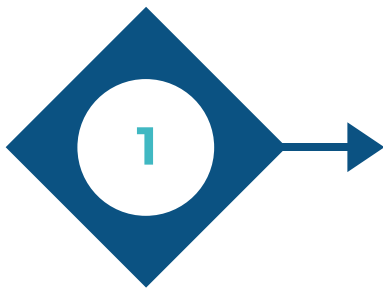
Le Programme d'accessibilité (AccessAbility) est un service du ministère du Développement social et du Logement (MDSL) de l'Î.-P.-É. Il aide les personnes en situation de handicap admissibles à accéder à du soutien, à du financement et à un logement.

Programme d'accessibilité (AccessAbility)



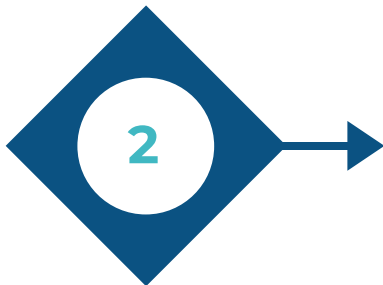
Il faut répondre aux critères d'admissibilités pour accéder au soutien du Programme d'accessibilité (AccessAbility).

Critères d'admissibilité du Programme d'accessibilité (AccessAbility)



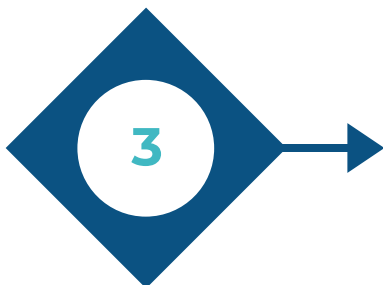
Avoir un diagnostic

1. Avoir un diagnostic d'incapacité permanente ;
2. Avoir une preuve de diagnostic d'un(e) professionnel(le) de la santé qualifié(e).



Conditions d'âge et de résidence

- Avoir moins de 0 à 64 ans ;
- Être autorisé(e) à vivre légalement au Canada ;
- Être résident(e) de l'Île-du-Prince-Édouard.



Évaluations et formulaires

- Effectuer une évaluation financière ;
- Remplir les formulaires de demande préliminaire ou communiquer au téléphone avec un(e) membre du personnel du Programme d'accessibilité.

Les personnes qui bénéficient d'une aide dans le cadre du Programme d'accessibilité (AccessAbility) pourraient avoir droit au Programme de revenu garanti (Assured Income) si elles ont plus de 18 ans. Lisez ci-dessous pour en savoir plus.

Critères d'admissibilité du Programme du revenu garanti (Assured Income)

Appelez au 1-866-594-3777

Le Programme de revenu garanti est une composante du Programme d'accessibilité qui fournit des soutiens financiers mensuels aux demandeur(-euse)s en situation de handicap admissibles. Ces soutiens mensuels ont pour objectif de les aider à répondre à leurs besoins de base.

Les demandeur(-euse)s admissibles peuvent avoir accès à des fonds de revenu garanti pour les besoins suivants :

- Besoins essentiels (vêtements, articles ménagers, besoins personnels et transport local) ;
- Allocation alimentaire ;
- Soutien au logement ;
- Aide à la communication (téléphone ou Internet) ;
- Besoins spéciaux (par exemple, optique, dentaire, mobilier) ;
- Aide médicale ;
- Transport ;
- Frais d'intégration communautaire.

Vous saurez si vous êtes admissible dans les 3 à 7 jours ouvrables. Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision, vous pouvez demander qu'on réévalue votre dossier.

Voici une liste de ressources à consulter pour obtenir plus d'informations :

Soutien pour personnes handicapées, Développement social et Logement :
<https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/soutien-pour-personnes-handicapees-0>

Programme d'accessibilité (AccessAbility) (en anglais seulement) :
https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/accessability_supports_flyer_july_2018_final.pdf

Enfants handicapés, Développement social et Logement :
<https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/enfants-handicapes>

Aide au logement pour les personnes en situation de handicap, Développement social et Logement :
<https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/services-la-famille-et-la-personne/programme-daccessibilite>

Aide à l'emploi pour les personnes en situation de handicap, Développement social et Logement :
<https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/services-la-famille-et-la-personne/programme-daccessibilite>

Revenu garanti pour les familles d'enfants en situation de handicap (en anglais seulement) :
https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/3.1_description.pdf

Association de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'intégration communautaire (en anglais seulement) : <https://peiacl.org/>

Fondation Stars for Life (en anglais seulement) : <https://starsforlife.com/>